



Succession de terrains et d'une maison au portugal.

Par **diana08500**, le **03/06/2009** à **17:01**

Bonjour, cela concerne la succession de nos grands-parents morts au Portugal. Ils avaient quatre enfants dont trois sont décédés. Ils leur reste une fille (notre tante), et ils ont sept petits-enfants tous vivants en France sauf la fille qui habite au Portugal.

Nos grands-parents nous ont laissé une maison, ainsi que plusieurs terrains cultivables. Aucun des sept petits-enfants ne veut la maison, et notre tante qui réside au Portugal, ne veut pas entendre parler de vente de la maison.

Nous avons contactés le Consulat Franco-Portugais qui nous a dit que nous avons le droit de demander notre part et que si elle ne voulait pas vendre elle devait l'acheter et nous reverser notre part à nous sept. Il nous a également précisé qu'il fallait prendre un avocat pour résoudre ce problème. Mais voilà, nous n'avons pas les moyens de payer l'avocat et les frais de justice.

Pouvez-vous nous conseiller et/ou trouver une solution pour résoudre cette affaire ? Autre chose, il faut savoir que notre tante est une très grande grippe-sou et profite de notre absence au Portugal pour faire ce qu'il lui plaît et dans sa tête tout ce qui est dans ce pays est à elle et à elle seule !

Merci de me répondre dès que possible.